

Dépôt Gilles Baum

Luxembourg, le 5 juillet 2016

PL 6985

1

## MOTION

La Chambre des Députés,

considérant

que le projet de loi 6985 modifiant la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental entend réorganiser la procédure d'orientation des élèves au quatrième cycle de l'enseignement fondamental pour la rentrée 2016/2017,

que la procédure d'orientation sera étalée sur toute l'étendue du quatrième cycle (cycles 4.1 et 4.2),

que la décision d'orientation sera prise d'un commun accord entre les parents de l'élève et titulaires de classe,

que l'épreuve de recours à l'ordre d'enseignement souhaité sera supprimée,

convaincue

que la procédure d'orientation doit se faire de manière transparente et équilibrée,

que l'orientation constitue un moment crucial du parcours scolaire d'un élève,

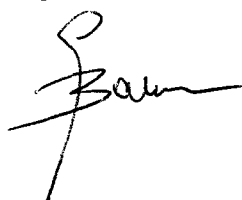
qu'une prise en charge personnalisée de l'élève est donc primordiale,

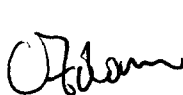
invite le Gouvernement

à mettre à disposition les ressources nécessaires, tant financières qu'en ressources humaines, pour une mise en œuvre de la nouvelle procédure d'orientation dans les conditions les meilleures,

à sensibiliser les établissements scolaires afin de proposer un encadrement spécifique pour les élèves qui se distinguent dès la fin du 1<sup>er</sup> trimestre par leurs bons résultats scolaires,

à promouvoir la mise en place de passerelles entre les différents ordres de l'enseignement dans les établissements scolaires.

G. Baum  


C. ADAM  


  
 Tess Burton